

Formation Continue CAH Classe 2 de la Mention A

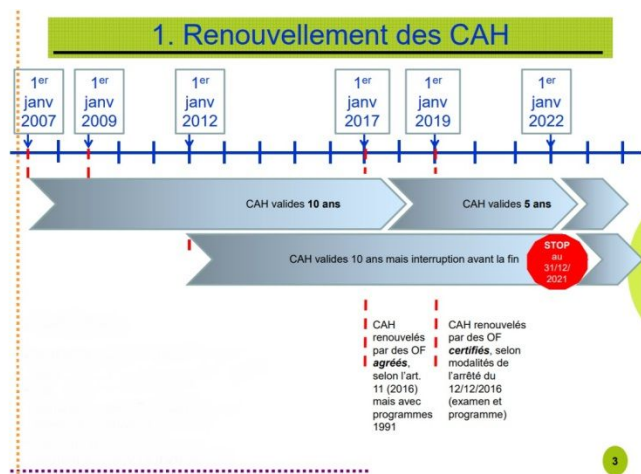
Auparavant ce recyclage était purement administratif. Au bout de 10 ans vous vous deviez d'effectuer une démarche de renouvellement de votre certification hyperbare auprès des instances compétences. Désormais et suite à l'arrêté du 12 décembre 2016 paru au journal officiel, ce renouvellement passe par une obligation de formation continue au sein d'un Organisme de Formation certifié.

Extrait de cet arrêté :

Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare NOR : ETST1625048A :

Art. 12. – Recyclage du certificat d'aptitude à l'hyperbarie : Le recyclage du certificat d'aptitude à l'hyperbarie est organisé dans l'année qui précède la date d'expiration du certificat. Les modalités de l'examen de recyclage sont celles fixées au I de l'article 11 du présent arrêté. En cas de réussite aux épreuves d'évaluation, un nouveau certificat d'aptitude à l'hyperbarie est délivré par l'organisme de formation. La date d'expiration du nouveau certificat est de cinq ans après la date d'expiration du précédent certificat de formation.

Différents cas de figurent selon la date d'obtention de votre CAH :



Modalités de cette formation continue au sein de notre centre :

La certification : Formation continue CAH Classe 2 Mention A

Niveau : V **Formacode :** 15480 **Code CPF :** 244858

Les conditions d'admission :

- Disposer de l'aptitude médicale hyperbare à jour.
- Etre titulaire du CAH 2 A

La formation :

Rythme : cursus continu à plein temps en centre de formation.

Volumes horaires : 10,5 heures – 1,5 jour

Lieu :

Centre Activités Plongée
Pôle Phoenix - Route du radôme – Bât. B3
22560 PLEUMEUR BODOU

Délai d'accès : Immédiat sauf si besoin d'un délai pour l'obtention d'une prise en charge ou le temps d'obtenir un RDV pour le renouvellement de votre médicale hyperbare.

Nombre de places : 3 par session

Publics : S'adresse à tous types de publics (Homme/Femme, Salariés/Inscrits pôle emploi...) à partir du moment où l'intéressé dispose d'une aptitude médicale hyperbare et la certification visée par ce renouvellement.


Déroulement :

1 journée ½ d'évaluations comportant :

- 1 écrit (MT92, réglementation hyperbare, accidentologie liées à la plongée)
- 1 Assistance/sauvetage
- 1 mise en situation professionnelle

Toute ½ journée supplémentaire pour se préparer à l'évaluation : 3,5 heures – 125 € 00/journée.

Dates à définir ensemble selon vos disponibilités.

Possibilités de financement : AIF Pôle emploi – CPF – OPCO – Employeur – Autofinancement 

Anticiper vos démarches de demande d'aide au financement est nécessaire. Nous pouvons vous accompagner dans ces démarches mais aucunement les traiter à votre place.

Issue de la formation : le candidat se voit renouveler sa Certification d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe 2 Mention A (Sous réserve de réussite lors de l'évaluation).

Dans le cas d'un échec il faudra de nouveau passer les épreuves.

Vos contacts :

Référent s pédagogiques : M. BOYER Laurent – 0680038072 – laurentboyer@plongeecap.com

Gestion administrative : Sabine BOURGES - 0296236671 - sabine@plongeecap.com



Accessibilités :

Nos infrastructures et nos formations sont accessibles aux personnes à la mobilité réduite ou autres handicaps. Les spécificités de nos formations nécessitent de disposer d'une aptitude médicale hyperbare afin d'y accéder. Le médecin délivrant donc cette aptitude est seul habilité à émettre un avis favorable ou défavorable quant à l'accessibilité au cursus visé par le demandeur.



Inscription recyclage CAH 2 A

Dates sessions :
A définir conjointement selon vos disponibilités et nos possibilités d'accueil.

Nom – Prénom :

Date et Lieu de naissance :

Adresse
.....

Code Postal..... Ville :

Téléphone (où nous pouvons facilement vous joindre) :
.....

Adresse mail :
.....

Personne à prévenir en cas de nécessité (identité, lien et téléphone) :
.....

Documents à nous retourner pour valider votre inscription :

Par courrier avant début du stage :

- Bulletin d'inscription.
- 1 photo d'identité couleurs de taille réglementaire (pas de photocopie ou impression maison)
- Justificatif de votre CAH
- Aptitude médicale hyperbare de moins d'un an (à la date de fin de stage).

J'autorise le CAP à informatiser les renseignements fournis par ce bulletin pour un usage interne.

A..... Le/...../.....
Signature précédée de la mention «lu et approuvé»